

# LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS), C'EST QUOI ?

Le CVS est un lieu de **rencontre, d'échange et de concertation** entre les résidents, les familles et les responsables de l'établissement.



Son objectif est le « **bien vivre ensemble** » ; il contribue à **favoriser la pérennité des fonctionnements** des établissements.

Il garantit :



Le respect des droits des personnes accompagnées



La participation des résidents et des familles à la démarche d'amélioration de la qualité de vie et d'accompagnement de l'établissement

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS), C'EST QUI ?

Des représentants :



Résidents et familles



Professionnels employés de l'établissement



Organisme gestionnaire



Personnes s'intéressant à la vie de l'établissement : médecin, bénévoles ...

## LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS), DE QUOI PARLE-T-ON ?



Organisation  
et vie quotidienne



Animations  
socioculturelles



Services  
thérapeutiques



Nature et prix  
des services



Projets travaux  
et équipements



Animation de la vie  
institutionnelle

**Le CVS : S'informer, échanger, pour trouver ensemble des solutions.**

### POUR ALLER PLUS LOIN

Un **GUIDE DU CVS** est mis à votre disposition sur le site internet [cantal.fr](http://cantal.fr)

**Contact :**  
04 71 46 20 55  
cdca@cantal.fr

**cantal**  
LE DÉPARTEMENT